

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2017

Le Conseil, à l'unanimité :

- **DESIGNE** le Maire comme représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- **DECIDE** d'adhérer au Journal des Communes proposé par Radio Bresse pour un montant de 34,65 euros.
- **APPROUVE** le tableau des avancements de grades concernant 2 agents de la commune.
- **ACCEPTE** la modification des statuts du SIVOM du Louhannais afin que ceux-ci soient conforme à la nouvelle situation juridique imposée par la loi NOTRe.
- **ACCEPTE** le versement de la cotisation 2017 à l'Association des Maires de Saône et Loire pour un montant de 213.67 euros.
- **ACCEPTE** la cotisation 2016 de 95 € pour l'adhésion à UMCR71 (Union des Maires des Communes Rurales de Saône et Loire).
- **PREND** connaissance du rapport annuel de le Délégation Départementale de l'Education Nationale (DDEN)

